

**LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES
MILITAIRES/ 3^{ème} REGION MILITAIRE
CHAHID BEN BOULAID MUSTAPHA**

MISE EN DEMEURE N°01

L'ENTREPRISE DES TRAVAUX DE BATIMENT **«BENYAHIA BOULANOUAR»** SISE A : N° 04 A CITE GOURNAY / BECHAR, TITULAIRE DU CONTRA N°06/2014 DU 01/11/2013, PORTANT SUR LES TRAVAUX DE REALISATION DES FORAGES Y COMPRIS EQUIPEMENTS ET RACCORDEMENT AU NIVEAU DES UNITES BECHAR ET TINDOUF , ET COMPTE TENUE DU:

- RETARD DANS L'ACHEVEMENT DES TRAVAUX.

VOTRE ENTREPRISE EST MIS EN DEMEURE, DANS UN DELAI DE HUIT **(08)** JOURS, AFIN D'ACHEVER LES TRAVAUX ET CE A PARTIR DE LA PARITION DE LA PRESENTE MISE EN DEMEUR .

FAUTE DE REPONSE A LA PRESENTE MISE EN DEMEURE, LA DIRECTION REGIONALE DES INFRASTRUCTURES MILITAIRES/3°RM, PROCEDERA A L'APPLICATION DES MESURES COERCITIVES PREVUES PAR LA REGLEMENTATION EN VIGUEUR, NOTAMMENT L'ARTICLE 16 DU CONTRAT.